

Marisol Touraine a été la plus catastrophique ministre de la Santé de la Ve République

écrit par Gerard Delepine | 28 juin 2017

Lors d'une première partie de cet entretien, le docteur Gérard Delépine a insisté, entre autres, sur l'influence des laboratoires pharmaceutiques dans les politiques de santé, qui se fait au détriment de la santé des patients, et de l'équilibre de la Sécurité sociale.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/27/85-des-recents-medicaments-anti-cancereux-sont-inutiles-et-dangereux-1/>

Ce jour, comme promis, il se livre à un bilan sans concession de l'action de Marisol Touraine, qu'il qualifie de plus mauvaise ministre de la Santé de la Ve République.

Riposte Laïque : Sous le gouvernement Hollande, vous avez souvent accusé Marisol Touraine de pratiquer une politique qui faisait le jeu des labos. Vous pouvez fournir des exemples précis ?

Gérard Delépine : La politique de Marisol Touraine n'a pas seulement favorisé les laboratoires pharmaceutiques. Elle a aussi considérablement rendu service aux assurances santé au détriment des patients et de la Sécurité sociale. Elle a constamment agi comme la ministre de l'industrie pharmaceutique et des assurances santé privées.

Le prédécesseur de MST, M. Xavier Bertrand, l'avait bien jugée en 2013 dans une interview à *L'Usine Nouvelle* : « MST n'arrive pas à résister à la pression de l'industrie pharmaceutique. Le vrai sujet aujourd'hui est de savoir si on sait résister au

lobbying. »

La parfaite illustration de son incapacité à résister à big pharma réside dans le feuillet des décrets d'application de la loi anticorruption (loi Bertrand) votée en 2011 par 80% de nos députés. Dans une première période, elle les a « oubliés », empêchant ainsi la loi de s'appliquer. Dans une seconde phase, sous la pression des associations anti-corruption, elle a consenti à les rédiger. Mais pour être sûre de ne pas attrister l'industrie peu désireuse que les liens d'intérêts de ses mercenaires soient officialisés, elle a exclu l'obligation de déclarer tout avantage résultant d'un contrat commercial, montrant ainsi que le secret des affaires lui paraissait plus important que la sécurité sanitaire.

Et pour empêcher toute recherche par thème, elle a imposé la création d'un filtre anti-robot à l'accueil du site transparence.santé.gouv. Ses décrets d'application, qui vidaient la loi de toute efficacité, ont depuis été cassés par le Conseil d'État, mais la publication des liens d'intérêts les plus corrupteurs a été bloquée durant les 5 ans de son règne au ministère.

Sa complaisance envers big pharma s'est aussi illustrée à maintes reprises par la poursuite du remboursement de médicaments inutiles et/ou dangereux signalés par la revue *Prescrire* et par la Haute Autorité de Santé, qu'il s'agisse des médicaments anti-Alzheimer ou de très nombreux médicaments anti-cancéreux et par l'acceptation de prix scandaleusement élevés.

En France, c'est le ministère qui fixe le prix des médicaments après agrément de l'UE via EMA dont l'autorisation de mise sur le marché s'impose à tous les pays de l'UE. **L'affaire du Solvadi est démonstrative. Marisol Touraine s'est glorifiée d'avoir obtenu un rabais sur le prix du Solvadi à « à peine plus de 30 000 € annuels par malade », mais elle a oublié de préciser que le prix de fabrication de ce médicament est d'un peu moins de 100 €, que les Égyptiens peuvent se le procurer à 850 € et que la création d'une licence obligatoire prévue par les accords de l'OMC permettrait de le commercialiser à 500 ou 1 000 € en France si la ministre le décidait..** Quand on sait, de plus, que ce médicament « miracle » n'a toujours pas

démontré qu'il pouvait être utile aux malades, on peut apprécier l'efficacité de cette ancienne ministre pour défendre l'argent public, notre argent...

Le lobby des assurances lui doit aussi beaucoup. L'obligation d'une mutuelle santé choisie par le patron a considérablement élargi le marché de l'assurance santé, paradis perdu dont rêvaient les assureurs depuis que les ordonnances de 1946, De Gaulle créant la Sécurité sociale, leur avait enlevé ce marché. Elle a également prolongé l'exemption des mutuelles de la publication de leurs comptes et diminué leurs dépenses en bloquant les remboursements de suppléments d'honoraires (qui n'étaient pas à la charge ni des malades, ni de la Sécurité sociale). Elle les a autorisées à rembourser différemment les prestations selon le fournisseur, permettant ainsi d'organiser des réseaux de soins captifs, dont on connaît la nocivité aux USA, et en dentaire et optique en France. L'instauration de ce prélèvement obligatoire supplémentaire par la mutuelle obligatoire ne représente pas un avantage pour les patients. Quand on donne 100 € à une mutuelle santé, on n'en récupère en moyenne qu'un peu moins que 60, alors que pour la même somme la Sécurité sociale en rembourse 97.

Son comportement anti-démocratique s'est clairement illustré lors des farces publicitaires, pompeusement appelées « concertations citoyennes », qu'elle a organisées. A chaque fois, les conclusions favorables aux intérêts des lobbys du dépistage du cancer du sein et des vaccinations étaient dictées avant l'ouverture de pseudo débats où n'étaient invitées que les personnes peu dérangeantes et en règle générale liées aux labos.

Thomas Dietrich, responsable du secrétariat général de la Conférence nationale de Santé (CNS) de mars 2015 à février 2016, l'exprime clairement : « *La démocratie en santé n'est qu'une vaste mascarade montée par les hommes et les femmes politiques pour faire croire à une certaine horizontalité de la décision publique en santé – alors qu'elle n'a jamais été*

aussi verticale. Et tout ceci au détriment des citoyens. »

Son mépris pour la médecine humaine et la démocratie s'est exprimé dans sa loi santé qui complète les lois précédentes dont le but réel (et le résultat !) est la soumission des médecins à la bureaucratie, afin de les obliger à suivre les instructions ministérielles trop souvent dictées par les lobbys. Le tiers payant généralisé n'est aucunement une mesure sociale, puisqu'il ne diminue pas le reste à charge des malades ; c'est seulement le moyen de mieux contrôler les médecins en leur adressant le message suivant : « Si tu n'obéis pas servilement, tu seras payé avec retard ou incomplètement. » Lorsqu'on évalue les « objectifs prioritaires de santé » du ministère on s'aperçoit qu'ils représentent trop souvent des mesures médicalement très discutables, peu en rapport avec l'état de la science, mais très rémunérateurs pour certains groupes de pression. D'ailleurs, si ces objectifs proposés étaient réellement utiles pour les malades, y aurait-il besoin de corrompre les médecins en leur proposant de l'argent (via les primes pour respect des objectifs ROSP) pour les inciter à les réaliser ?

Cette loi instaure la présomption d'acceptation de servir de donneur d'organes et transforme tout Français en source d'approvisionnement en pièces détachées, sauf s'il s'y déclare opposé sur le site ad hoc (1). Elle bafoue le principe d'inviolabilité du corps, l'un de nos droits fondamentaux.

Plutôt que de porter ses efforts sur la prévention des grossesses non désirées en apportant une information responsable sur la sexualité et la contraception, elle facilite l'avortement irréfléchi en supprimant le délai de réflexion de 7 jours, (comme si la réflexion était dangereuse) et autorise des centres de santé à réaliser des IGV instrumentales, et en banalisant les pilules du lendemain et des avortements à répétition sans préparer un consentement éclairé ni avertir du danger médical de ces « perturbateurs

endocriniens » !

Cette loi s'attaque aussi au secret médical, l'un des piliers de la médecine hippocratique, en prévoyant la communication aux assurances des données de santé. Et cette loi regorge d'articles destructeurs de la médecine (transferts de compétence, etc.) détaillés dans notre livre *Soigner ou obéir* et nos conférences disponibles sur notre site : <http://www.drnicoledelepine.fr>

Par son mépris des médecins et des bases éthiques de la médecine, et sa soumission aux intérêts des firmes pharmaceutiques et des assureurs, M. Touraine a sans conteste été la plus catastrophique des ministres de la Santé de la V^e République. Une des bonnes nouvelles des dernières élections aura été sa non réélection. Mais je n'ai pas d'inquiétude pour son avenir financier, les firmes pharmaceutiques ou les assureurs sauront rémunérer sa politique passée et l'accès à son carnet d'adresses.

Propos recueillis par Pierre Cassen

<http://ripostelaique.com/marisol-touraine-a-ete-la-plus-catastrophique-ministre-de-la-sante-de-la-ve-republique.html>

Note de Christine Tasin

Pour s'opposer au prélèvement d'organes après votre décès, si vous le désirez (au cas où vous n'auriez pas envie que votre corps serve à un djihadiste par exemple ☐)

<https://www.dondorganes.fr/questions/13/je-ne-veux-pas-donner-mes-organes-apres-ma-mort-comment-le-faire-savoir>

<https://www.registrenationaldesrefus.fr/www.registrenationaldesrefus.fr>

<https://www.registrenationaldesrefus.fr/#etape-2/cre>

L'inscription en ligne ne marche pas au moment où j'écris...

Hasard ?

Vous pouvez signifier votre opposition par courrier :

[https://www.registrenationaldesrefus.fr/pdf/formulaire_registr
e_refusvf.pdf](https://www.registrenationaldesrefus.fr/pdf/formulaire_registr
e_refusvf.pdf)